



ARIEGE PYRÉNÉES

MAIRIE DE GOURBIT
09400

☎ 05 61 05 16 14

Fax 05 61 65 61 49

courriel : commune.gourbit@wanadoo.fr

Site : www.monclocher.com

Compte rendu du conseil municipal du 21 avril 2017 à 20h30

Sont présents : TEYCHENNÉ Francis, DEDIEU Michel, DEFFARGES Bernard, Alain GALY, GUIMONT Yves, MASMEJEAN Marianne

Absent : VIDAL Max (décédé le 03/08/2016).

MASMEJEAN Marianne est nommée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour

- *Vote des taux d'imposition 2017*
- *Délibération de subventions aux associations 2017*
- *Affectation des résultats*
- *Vote budgets primitifs 2017: Commune, Logements sociaux*
- *Questions diverses*

Monsieur le Maire ouvre la séance

➤ Vote des taux des taxes 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil de se prononcer sur l'évolution des taxes locales afin d'élaborer le budget primitif. Les taux actuels sont de **9.00%** pour la taxe d'habitation, **17.50%** pour la taxe foncière sur le bâti, **121.88 %** pour la taxe foncière du non bâti. Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité décide de modifier les taux des taxes d'imposition pour l'année 2017 : **9.80%** pour la taxe d'habitation, **18.82 %** pour la taxe foncière sur le bâti, **121.88 %** pour la taxe foncière du non bâti.

➤ Subventions aux associations

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les diverses demandes de subvention émanant de différentes associations ayant officiellement sollicité la commune et rempli leurs obligations légales en matière de présentation des documents comptables, financiers et administratifs.

Le conseil doit se prononcer sur les sommes à attribuer aux associations pour l'année 2017. Après discussion, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire et attribue pour les différentes associations la somme de :

- ACCA : 150€
- Société de Pêche : 150€
- Association des Amis de La Courbière : 120€
- Union Fédérale Ariégeoise des Anciens Combattants : 50€
- Croix Rouge Française : 150€
- Coopérative scolaire Rabat : 50€
- Coopérative scolaire Banat : 50€
- Comité des Fêtes : 2000€
- Sapeurs Pompiers : 80€
- Club de Rugby de Tarascon: 30€
- Pétanque tarasconnaise : 30€
- VVM : 120€

Soit un total de subventions de 2960.00€



ARIEGE PYRÉNÉES

MAIRIE DE GOURBIT
09400

☎ 05 61 05 16 14

Fax 05 61 65 61 49

courriel : commune.gourbit@wanadoo.fr

Site : www.monclocher.com

Compte rendu du conseil municipal du 21 avril 2017 à 20h30

➤ **Affectation de résultats**

Les affectations des résultats de l'exercice 2016 concernant les budgets Commune et Logements sociaux sont adoptés à l'unanimité sur les bases des propositions avancées.

➤ **Vote des Budgets primitifs 2017**

Il est rappelé que les budgets primitifs sont votés à l'équilibre recettes/dépenses.

- **Budget Commune** : adopté à l'unanimité,
 - Recettes / Dépenses fonctionnement : 141 939.56€
 - Recettes/ dépenses investissement : 51 324.90€

- **Budget Logements sociaux** : adopté à l'unanimité
 - Recettes / Dépenses fonctionnement : 18 844.64€
 - Recettes/ dépenses investissement : 17 345.70€

➤ **Questions diverses**

Il est abordé la hausse des ordures ménagères à hauteur de 3.75% par le SMECTOM.

Fin du Conseil Municipal vers 21h35